



CSA-SD 92 du 29 juin 2023

## **Déclaration de la FSU 92**

Monsieur le Directeur Académique,

Le mouvement social contre la réforme des retraites marque l'histoire sociale du pays : s'il n'a pas encore obtenu le retrait de la réforme, il a réussi à réunir largement les actifs et les retraités sur la durée. La FSU avec l'intersyndicale poursuit la lutte pour défendre les droits des salariés, malgré la promulgation de la réforme des retraites et de ses premiers décrets. Dans l'Education, le projet de PACTE, présenté éhontément par le gouvernement comme une revalorisation, n'en est pas une et vise bien à alourdir la charge de travail et à attaquer nos statuts. De nombreux personnels d'enseignement et d'éducation, réunis en HMIS et à travers des motions, rejettent collectivement ce PACTE et dénoncent cet outil de casse du Service Public d'Education. La FSU réaffirme son exigence d'une revalorisation sans contrepartie passant nécessairement par le dégel du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achats de ces dernières décennies.

Dans le premier degré, à l'issue de la publication des résultats d'admission au CRPE, notre académie détient le triste record du nombre de postes perdus : 641 sur 1590 ! C'est une catastrophe qui ne sera compensée ni par le concours supplémentaire ni par le concours exceptionnel puisque le nombre de postes offerts, dans ces deux concours cumulés, reste inférieur au nombre de postes perdus. Ce sous-recrutement est bien le reflet d'une crise structurelle et durable que la politique du gouvernement renforce et accentue. Alors que notre métier a besoin d'être valorisé, par des conditions de travail significativement améliorées et une véritable reconnaissance du travail effectué, le ministère impose des réformes déconnectées de la réalité et dénuées de sens : recul de la place du concours sans financement des études, utilisation de stagiaires et d'étudiant·es comme moyens d'enseignement, pacte hors sol qui impose le travailler plus pour gagner plus à une profession déjà à bout de souffle. Aucune de ces mesures ne permet de rendre le métier attractif. Notre rectorat reprend ses opérations de job dating, rejouant le très mauvais épisode de la rentrée 2022 à l'issue de laquelle des collègues contractuels ont démissionné, témoignant du sentiment d'abandon et de la dureté d'être parachuté du jour au lendemain dans une classe.

Dans le second degré, rien ne fonctionne dans le lycée et le bac façon Jean-Michel Blanquer, pleinement mis en œuvre cette année, l'actuel ministre s'étant refusé à modifier quoi que ce soit. Les épreuves de spécialités en mars ont un effet dévastateur. Le Ministère lui-même ne peut plus faire autrement que l'admettre : la fin d'année scolaire en lycée est apocalyptique. L'organisation de l'examen et la tâche des professeurs sont loin d'avoir été allégées, et comme chaque année, l'indemnisation des missions de jury versée avec un retard excessif. Une refonte des programmes et des modalités d'examen reste indispensable.

Le collège est, après le lycée, un nouveau laboratoire pour les politiques gouvernementales : remise en cause des statuts et des savoirs disciplinaires, introduction du pacte à marche forcée, primarisation du collège. Sous couvert de pénurie de professeurs, et pour financer l'heure « approfondissement » ou « soutien », la technologie disparaît de la grille de la classe de sixième, avec de lourdes conséquences pour les enseignants de cette discipline. Cette suppression sert à financer l'heure d'approfondissement et de soutien dont l'organisation floue laisse à craindre la création d'une nouvelle usine à gaz. Sans moyens supplémentaires dans les DHG, les effectifs réduits seront conditionnés par l'acceptation du pacte. Cette heure pourrait donc être assurée par les enseignants de toute discipline, mais aussi par des enseignants du premier degré, pour qui elle fait partie des missions prioritaires du pacte ! De même, le dispositif devoirs faits devient obligatoire, dans des conditions inacceptables. Il n'est pas financé dans les DHG et est le cheval de Troie du pacte puisque sa mise en place est en grande partie liée à ce dernier.

Que dire enfin de l'introduction du dispositif « découverte des métiers » en cinquième, qui porte une vision utilitariste de l'Éducation tout en affaiblissant sa mission émancipatrice. La FSU s'oppose à cette réforme du collège qui ne dit pas son nom.

Le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État à la jeunesse et au SNU ont annoncé le déploiement d'un nouveau dispositif visant la généralisation du SNU dans les classes de seconde générale, technologique et professionnelle, et de 1<sup>ère</sup> année de CAP, sous la forme d'un séjour de cohésion de 12 jours, pour des établissements scolaires volontaires. La FSU continue de demander la suppression du dispositif actuel comme à venir et voit avec inquiétude l'Institution faire la promotion, sous couvert d'innovation, d'une forme de militarisation de l'école.

Dans les lycées professionnels, les personnels sont choqués par la brutalité des annonces et sont inquiets quant à l'avenir de la voie professionnelle. La fermeture de nombreuses filières tertiaires touchera en premier lieu les femmes. 68% des enseignants sur ces filières sont des femmes et 64% des élèves sont des filles, qui devront pour les unes se reconvertir, pour les autres se tourner vers une orientation non choisie. Cette réforme, dans la lignée des précédentes, va à l'encontre de l'ambition d'une élévation du niveau de qualification, fondée sur une formation humaine, citoyenne et professionnelle complète assortie de diplômes reconnus nationalement en lien avec les conventions collectives. Derrière la réduction continue du nombre d'heures disciplinaires, au profit des stages en entreprise, il y a un renoncement à la qualité de la formation.

Depuis plusieurs semaines, le mécontentement grandit parmi les assistantes sociales scolaires, comme le montrent les mobilisations dans notre académie. Elles attendent toujours le versement de la prime REP ou REP +, versement promis depuis janvier. De plus, La marche blanche du 23 mai très médiatisée a une nouvelle fois montré la colère des infirmières et infirmiers de l'Éducation nationale face au mépris de notre administration. La souffrance professionnelle des infirmières de l'EN grandit du fait du manque de moyens humains, de formation, de l'absence d'écoute et de reconnaissance salariale comme indemnitaire. Notre département est particulièrement touché avec de nombreux établissements où les postes d'AS, d'infirmière ou de Psy-EN restent vacants.

Alors que les établissements du 2<sup>nd</sup> degré se sont fortement mobilisés depuis janvier, et continuent de l'être, contre la dégradation des conditions de travail et d'enseignement et pour l'abondement des enveloppes de DHG, des établissements nous indiquent en ce mois de juin que les inscriptions sont supérieures aux prévisions d'effectifs du mois de janvier. La FSU demande la garantie que les classes ne dépasseront pas 30 élèves par division à la rentrée prochaine dans le département, et que le financement d'une division supplémentaire (29 heures) avec sa marge qualitative sera systématiquement proposé lorsque le seuil (déjà très haut) sera franchi, y compris en Education prioritaire lorsque les choix opérés par les établissements se sont portés sur l'allègement du nombre d'élèves par classe au détriment des autres dispositifs pédagogiques. La FSU 92 a demandé la tenue d'un groupe de travail portant sur les ajustements des DHG : elle est restée sans réponse de votre part, alors même qu'il existe de tel GT ailleurs dans l'Académie. La répartition et les choix opérés pour cette répartition doivent être travaillés avec les organisations syndicales représentatives pour permettre une plus grande transparence et pour améliorer la qualité du dialogue social.

Attachée au dialogue social, la FSU demandait un GT en plus : Il y aura finalement un GT en moins. Les Hauts-de-Seine deviennent donc le seul département de l'Académie privé d'un GT sur les moyens d'assistance éducative. Nous nous inquiétons de l'avenir du dialogue social dans notre département. Au niveau académique, nous dénonçons l'absence de réponse à la demande d'audience intersyndicale sollicitée auprès de Madame la Rectrice, quant à la situation de notre collègue Kai Terada, représentant syndical des Hauts-de-Seine, dont nous demandons toujours le retour à son poste au Lycée Joliot-Curie de Nanterre.

Concernant ce CSA-SD, les moyens de vie scolaire stagnent alors que les conditions d'encadrement des élèves ne cessent de se dégrader. Les moyens sont insuffisants et le choix d'abonder les établissements de 0,25 ETP, soit un AED supplémentaire sur deux demi-journées, au détriment d'autres établissements, ne permettait pas de répondre aux besoins. En outre, ces ajustements aggravent les situations de précarité des personnels. Ils n'encouragent ni les 100%, ni les candidatures étudiantes. Ils sont d'autant plus incompréhensibles dans le contexte de cdisation. Comment comptez-vous anticiper ces CDI ? Des temps complets sont-ils prévus pour ces CDI ?

En ce qui concerne le calcul et la répartition des moyens d'assistance éducative dans les collèges et les lycées, de nombreux établissements fonctionnent avec un nombre d'ETP qui n'a pas évolué depuis plusieurs années, alors que le nombre d'élèves a fortement augmenté ces dernières années ou continue d'augmenter, comme aux collèges La Fontaine à Antony, Victor Hugo à Nanterre, Edouard Vaillant à Gennevilliers, André Maurois à Neuilly ou François Truffaut à Asnières, et dans de nombreux lycées où les effectifs continuent d'augmenter.

Nous ne saurions accepter que les AED viennent compenser les manques en adjoints ou en CPE. Les missions des AED ne doivent pas compenser les manques en autres personnels.

Enfin, ces calculs ne prennent pas en compte l'amplitude horaire des établissements et ne permettent pas de couvrir tous les besoins. Au lycée Louis Girard à Malakoff par exemple, les 2,5 ETP ne permettent pas de couvrir tous les besoins. Les 3 ETP du lycée Simone Veil à Boulogne, ouvert jusqu'à 19h le soir, rendent difficile la présence d'un surveillant sur toutes les heures d'ouverture et ne permettent pas d'encadrer un nombre croissant d'élèves.

Concernant ce Lycée, nous relayons ici à nouveau la demande des personnels de création d'un poste de Proviseur Adjoint. Nous dénonçons plus généralement le fait que les Hauts-de-Seine ne bénéficient d'aucun des moyens donnés à notre académie en terme de personnel de Direction. Comment expliquer que dans cet établissement le demi-poste de CPE alloué en 2022 ne soit pas reconduit à la rentrée prochaine ? (L'établissement attend d'ailleurs toujours aussi une infirmière et une assistante sociale).

Au Collège Henri Dunant de Rueil-Malmaison, les élèves en retard (ou bien sans carnet de correspondance) ne sont plus acceptés dans l'établissement et restent sur le trottoir ou rentrent chez eux. La raison évoquée par la cheffe d'établissement ? Pas assez de moyens de surveillance pour aller chercher ces élèves à la grille une fois celle-ci fermée. La dégradation des moyens ne peut amener à des situations de mise en danger des élèves.

Cette année encore, des incidents graves aux abords ou dans l'enceinte de plusieurs établissements du département ont eu lieu, mettant en danger élèves et personnels. Que ce soit au Lycée Joliot Curie de Nanterre, Maupassant de Colombes, Michel-Ange de Villeneuve-la-Garenne ou au collège Edouard Vaillant de Gennevilliers, à chaque fois, les violences commises contre les biens ou les personnes illustrent la nécessité d'un meilleur taux d'encadrement.

A enveloppe constante, il n'est pas possible de gérer la pénurie. Mal encadrés, entassés dans les classes surchargées, les élèves sont donc sacrifiés. La FSU 92 a une ambition plus élevée pour les élèves et les personnels du département que celle qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul et s'oppose donc à tout redéploiement. La FSU 92 dénonce une nouvelle fois des conditions de rentrée dégradées dans cette politique de restriction des moyens, délétère pour le service public d'Education, qui ne peuvent que provoquer la colère des personnels.